



n°1 / Janvier 2013



[Actualités du ministère](#) / [Sur le terrain](#) / [Nominations](#) / [Formation - Animation des réseaux](#) / [Textes officiels](#) / [Ressources](#) / [Agenda](#)

ÉDITORIAL

J'ai le plaisir de vous présenter le premier numéro de la lettre d'information du ministère délégué à la ville destinée aux acteurs de l'Etat territorial. La création de ce nouvel outil de communication coïncide avec une nouvelle année qui sera riche de développement pour la politique de la ville. En effet, 2013 sera marquée par la réforme de la politique de la ville avec deux temps forts au cours du premier trimestre : la plénière de clôture de la concertation fin janvier et la tenue d'un comité interministériel des villes en février.

La concertation « Quartiers, engageons le changement » mobilise depuis l'automne dernier les élus, les services de l'Etat, les représentants du

Ce CIV traduira en décisions opérationnelles les conclusions de la concertation et mettra en exergue les principaux engagements des conventions interministérielles passées avec les ministères pour fixer les mesures en faveur des quartiers. Ce sera le point d'orgue de la nouvelle étape de la politique de la ville. Sur l'ensemble du territoire, les préfets, sous-préfets, délégués du préfet, directeurs, cadres et agents des services déconcentrés de l'Etat font vivre au quotidien la politique de la ville. Votre implication est décisive pour porter les nouvelles orientations tout en poursuivant avec opiniâtreté une action quotidienne au profit des habitants de nos quartiers, plus encore que d'autres, frappés par la



tissu associatif et économique et l'ensemble des partenaires de la politique de la ville autour de trois axes prioritaires : réformer la géographie prioritaire, rénover la méthode contractuelle et redéfinir les priorités thématiques de l'intervention à travers un véritable projet de territoire. Cette concertation est aussi l'occasion de repenser la place des habitants en les associant pleinement aux débats à travers des cahiers d'acteurs, l'organisation de « Rencontres avis citoyens » et le lancement d'une mission sur la participation des habitants. Le Comité interministériel des villes réunira autour du Premier ministre l'ensemble des membres du Gouvernement concernés par la situation des quartiers de la politique de la ville.

crise économique.

Nous souhaitons, avec cette lettre, vous donner de manière synthétique l'information utile pour l'exercice de vos missions. Cet outil est aussi un lieu d'échanges avec la possibilité de faire remonter vos témoignages et propositions.

A toutes et tous, je souhaite une année 2013 fructueuse et enthousiaste.

Francois Lamy,
Ministre délégué à la Ville

Envoyez vos informations et vos propositions : civ-letatetlaville@ville.gouv.fr

ACTUALITÉS DU MINISTÈRE

Financement de la politique de la ville



2013 : des moyens préservés pour la politique de la ville

Au sein de la mission Égalité des territoires, logement et ville, les crédits budgétaires du programme 147 « Politique de la ville » s'élèveront à 504 millions d'euros en 2013 contre 525 millions d'euros en 2012 à périmètre constant. La réduction du volume du programme en 2013 est compensée par la prise en charge par le Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) des actions de prévention sociale jusque là financées par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), à hauteur de 20 M €. Ce budget de mobilisation s'inscrit dans la droite ligne de la feuille de route du gouvernement et permet de financer de nouvelles priorités pour les habitants des quartiers : lutte contre le chômage dans les zones urbaines sensibles grâce notamment au développement de la mesure « emplois francs » ; soutien aux associations locales ; financement des programmes de réussite éducative et soutien aux écoles de la deuxième chance.

Parallèlement, la remobilisation du droit commun, organisée par des conventions d'objectifs conclues entre le ministère délégué à la ville et les principaux ministères, permettra une augmentation de la solidarité nationale envers les habitants des quartiers. Au delà de ces moyens du programme 147, le gouvernement a dégagé les ressources nécessaires à la poursuite du programme de rénovation urbaine qui concourt à la



rénovation de 490 quartiers pour un investissement total de 42 milliard d'euros. Enfin, la solidarité nationale envers les territoires en difficulté se traduit par des dépenses fiscales à hauteur de 334 millions d'euros. Ces concours de l'Etat bénéficient principalement aux bailleurs présents dans les zones urbaines sensibles (exonération de taxe foncière), aux entreprises installées en ZFU et en zone de redynamisation urbaine (exonération d'impôts sur les bénéfices) et aux particuliers concernés par l'accession sociale à la propriété dans les quartiers en rénovation urbaine (TVA à taux réduit).

<http://ville.gouv.fr/?budget-2013-des-moyens-preserves,2445>

Acsé : priorité au niveau départemental pour préserver les actions de terrain



Les crédits d'intervention de l'Acsé au titre de la politique de la ville s'élèvent à 319,5 millions d'euros en 2013. Une baisse de 19,6 millions d'euros de la subvention de l'Etat à l'Acsé au titre de la politique de la ville est compensée par « la réorientation des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) en faveur des actions de prévention relevant de la politique de la ville ». Le budget d'intervention pour 2013 tient également compte de l'extension du périmètre d'intervention de l'Acsé à Mayotte et à la Polynésie française, comme de la prise en compte de la Nouvelle Calédonie et de Wallis et Futuna uniquement au titre du FIPD. La priorité sera donnée au niveau départemental pour préserver les actions de terrain en faveur des habitants des quartiers populaires. Ainsi, les délégations de crédits pour les départements sont de 222,6 millions d'euros contre 227,6 millions d'euros à champ équivalent en 2012, soit une baisse de 2,2% contenue à 0,3% avec l'apport des crédits du FIPD. La répartition des crédits au niveau départemental fait l'objet d'un rééquilibrage en faveur de territoires particulièrement concernés par la politique de la ville et historiquement sous-dotés, notamment dans les départements de Seine-Saint-Denis, du Nord et du Pas-de-Calais.

Anru : financements assurés



Le budget 2013 de l'Anru s'inscrit dans la phase d'achèvement des engagements du PNRU. Le niveau d'engagement prévu pour 2013 est de 1 milliard d'euros. Le niveau des paiements du PNRU sera de l'ordre de 1,1 et 1,2 milliard en 2013. Les financements du PNRU sont assurés pour la période 2013-2015. La lettre d'engagement mutuel entre l'Etat et l'UESL, signée le 12 novembre 2012, assure à l'Anru un financement d'au moins 800 millions d'euros par an. Le prélèvement sur le potentiel financier des bailleurs sociaux, supprimé par le projet de loi relatif à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, est remplacé par une nouvelle taxe sur les plus values immobilières mise en place par la loi de finances rectificative 2012. Le programme de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), déjà entièrement financé par l'UESL, accélèrera les engagements pris. Le budget de fonctionnement de l'agence continue d'évoluer à la baisse et s'inscrit pleinement dans les objectifs de réduction des dépenses fixés aux opérateurs de l'Etat.

[Réforme de la politique de la ville](#)



« Quartiers, engageons le changement » : les derniers jours de la concertation nationale



La concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville touche à sa fin. Alors que deux réunions plénières se sont tenues en octobre 2012 à Roubaix et novembre 2012 à Paris, la clôture officielle aura lieu le 31 janvier prochain à l'Assemblée nationale, moment fort pour les trois groupes de travail qui dresseront, devant le ministre délégué à la Ville, la synthèse de leurs échanges, tandis que sera également présenté le contenu des quelque 700 cahiers d'acteurs remplis par des élus, associations, professionnels de la politique de la ville et habitants. Depuis le lancement de cette concertation, ce sont près de 40 réunions de travail qui se sont tenues dont, dernièrement, quatre tables rondes thématiques sur l'emploi, la formation, le développement économique, la mixité sociale et le logement, l'Ile-de-France et l'Outre-mer. Parallèlement, 3 missions travaillent sur l'évaluation du PNRU, la solidarité financière et intercommunale et la participation des habitants. Tout au long du mois de janvier 2013, François Lamy participe également à 4 « Rencontres avis citoyens » à Bobigny, Rennes, la Seyne-sur-Mer et Strasbourg afin de donner toute leur place aux habitants des territoires. Un Comité interministériel des villes est programmé pour mi-février 2013.

<http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?rubrique37>

Circulaire relative à l'élaboration de conventions d'objectifs pour les quartiers populaires entre le ministre de la ville et les ministres concernés par la politique de la ville



« Des conventions d'objectifs pour les quartiers populaires seront conclues, par pôle ministériel, entre le ministre chargé de la politique de la ville et chaque ministère afin de créer les conditions d'une mobilisation effective des politiques de droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville » : c'est l'annonce faite par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, dans une circulaire du 30 novembre 2012 parue le 5 décembre au Journal officiel. Le texte rappelle que « les moyens spécifiques déployés par le ministère chargé de la politique de la ville sur les quartiers en difficulté ne sauraient suffire » et que ces quartiers nécessitent la mobilisation forte de toutes les politiques de droit commun et de l'ensemble du gouvernement. Ces conventions préciseront les engagements que prendra chacun dans son domaine de compétences, pour la période 2013-2015, en termes d'objectifs opérationnels, de moyens mobilisés, d'adaptation qualitative des actions et méthodes. Il sera notamment tenu compte des enjeux transversaux dans les champs de la jeunesse, du droit des femmes et, plus généralement, de la lutte contre toutes les formes de discrimination. Afin de faciliter la mesure des résultats, les objectifs seront assortis d'indicateurs lisibles, simples et en nombre resserré. Des projets de convention avec les ministères de l'Education nationale et de l'Emploi sont d'ores et déjà en cours de négociation.

Circulaire : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000026724532

Emploi Emplois d'avenir : priorité aux jeunes des Zus



A l'occasion de la signature des premières conventions d'emplois d'avenir le 30 octobre dernier, le Premier ministre a rappelé que 30% de ces emplois, largement subventionnés par l'Etat, sont destinés à des jeunes peu ou pas qualifiés issus de zones urbaines sensibles. Dans chaque région, les préfets auront pour mission d'appliquer cette règle en s'appuyant sur les services publics de l'emploi sur le plan territorial (Pôle Emploi, les missions locales, les maisons de l'emploi).

Par ailleurs, les étudiants qui habitent ou qui ont habité durablement dans une zone urbaine sensible sont prioritaires pour être recrutés, sur un poste d'emploi d'avenir professeurs (EAP). Dès janvier 2013, 4 000 postes seront ouverts aux étudiants boursiers de l'enseignement supérieur, en licence 2, licence 3 ou master 1 et âgés de moins de 25 ans (moins de 30 ans en situation de handicap).

De leur côté, les organismes HLM s'engagent dans les emplois d'avenir à travers une convention cadre « Emplois d'avenir » signée entre l'Etat et l'Union sociale pour l'habitat (USH). L'objectif est de créer 2 000 emplois d'avenir en trois ans dans les « filières du logement social, notamment les métiers de proximité » et « dans les domaines du développement durable, des nouvelles technologies, de la gestion du social et du vivre ensemble dans les immeubles HLM ». Cet accord-cadre vise aussi à favoriser l'intégration professionnelle des jeunes des zones urbaines sensibles, qui sont souvent des locataires des organismes HLM. Globalement, ce sont plus de 100 000 emplois d'avenir qui seront financés dès 2013 et 150 000 par an à partir de 2014.

<http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir,2189/>

<http://www.education.gouv.fr/cid61330/les-emplois-avenir-professeur.html>

<http://www.union-habitat.org>

Quatre sites vont expérimenter les « emplois francs »



Une première expérimentation des emplois francs sera lancée dans quatre sites : Amiens, Grenoble, Clichy-Montfermeil et Marseille. Ils abritent tous des quartiers à très forts taux de chômage. Ce nouveau dispositif doit favoriser l'emploi des jeunes issus des quartiers en difficulté par des entreprises implantées aussi bien à l'extérieur qu'au sein de ces quartiers. « On inverse la logique : ce n'est plus l'entreprise qui bénéficie d'exonérations parce qu'elle s'installe dans un quartier en difficulté. C'est l'entreprise qui accueille un jeune venant des quartiers en difficulté qui bénéficie d'exonérations », résume François Lamy. Les premières expérimentations, dès le début 2013, dans les quatre sites choisis ne porteront que sur quelques centaines d'emplois. Si elles s'avèrent positives, le dispositif pourrait prendre de l'ampleur et viendrait compléter les futurs dispositifs pour l'emploi des jeunes dans les quartiers (emplois d'avenir et contrats de génération). Contrairement aux emplois d'avenir, qui visent les jeunes les moins qualifiés et les plus éloignés du travail, les emplois francs s'adresseront plutôt aux jeunes diplômés qui souhaitent travailler dans le privé et qui sont pénalisés par leur adresse au moment de la recherche d'un emploi.

<http://www.ville.gouv.fr/?quatre-sites-vont-experimenter-les>

Etudes et évaluation

Rapport de l'Onzus 2012 : les habitants des quartiers, et notamment les femmes, sont plus touchés par la crise



Bernadette Malgorn, présidente du conseil d'orientation de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) a remis, le 16 novembre, son rapport annuel au ministre en charge de la politique de la ville.

Comme tous les ans, ce rapport propose un panorama détaillé de la situation des quartiers (emploi, santé, éducation, sécurité, discriminations) qui bénéficient des dispositifs de la politique de la ville. Il constate, cette année, que les habitants des zones urbaines sensibles sont plus touchés par la crise que le reste de la population nationale. Ainsi, la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté y est de 36,1%, soit presque trois fois plus élevée que dans leurs agglomérations ; tandis que le taux de chômage est en augmentation, touchant particulièrement les jeunes (40,7 %) et de plus en plus les seniors. S'agissant de l'éducation, le rapport constate le retard scolaire des collégiens de Zus et l'orientation majoritaire en filière professionnelle des lycéens qui sont résidents de Zus. Ce dernier rapport zoome, par ailleurs, sur les 2 millions de femmes qui vivent en Zus : malgré une réussite scolaire meilleure que celle des garçons, leur accès à l'emploi n'est pas bon et moins d'une femme sur deux occupe un emploi. Pour la première fois depuis cinq ans, le taux de chômage des femmes en Zus est même plus élevé que celui des hommes. Lorsqu'elles travaillent, elles sont particulièrement touchées par la précarité et le temps partiel. Dans un contexte de crise, leur situation familiale peut expliquer cet accès plus difficile à l'emploi : elles sont davantage en situation de monoparentalité et ont une responsabilité parentale plus précoce. Autre constat : le sentiment de discrimination très marqué dans les Zus et particulièrement dans le domaine de l'emploi. Le rapport confirme en effet un « effet quartier » Zus négatif sur l'accès à l'emploi. Un constat qui doit inciter les pouvoirs publics à amplifier les mesures pour l'emploi, à s'interroger sur le dispositif de développement économique au bénéfice des résidents et à poursuivre le rapprochement des zones d'éducation prioritaire et des Zus.

<http://ville.gouv.fr/?rapport-de-l-onzus-2012-les>

Education

Mobilisation contre le décrochage scolaire

Afin de proposer des solutions aux 140 000 jeunes qui quittent, chaque année, le système scolaire sans qualification, le gouvernement met en place le dispositif « objectif formation-emploi ». C'est l'annonce faite par le ministre de l'Education nationale dans une communication présentée au conseil des ministres du 5 décembre relative à la mobilisation contre le décrochage scolaire et en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. Tous les jeunes « décrocheurs » seront contactés et se verront proposer, à la suite d'un entretien personnalisé, une solution de re-scolarisation qui fera l'objet d'un contrat « objectif formation-emploi ». Cette action s'appuiera sur des référents « lutte contre le décrochage scolaire » dans les établissements les plus concernés et sur un réseau de 360 plates-formes de suivi des décrocheurs. L'objectif est d'atteindre 20 000 solutions de raccrochage effectives avant la fin 2013.

<http://www.gouvernement.fr>



Europe et international

Installation de l'instance nationale de la préparation de l'accord de partenariat (INAP)



Dans le cadre de la mise en oeuvre des fonds européens pour la période 2014-2020, chaque Etat membre de l'Union européenne est amené à rédiger un Accord de Partenariat qui en définira les grandes orientations stratégiques. Cette rédaction doit se faire avec l'ensemble des autorités compétentes et représentatives à travers notamment une concertation nationale. Pour ce qui est de la France, les membres de l'INPAP sont répartis en collèges : Etat, Collectivités, Partenaires sociaux et acteurs économiques et société civile. Pour la politique de la ville, sont membres : le SG CIV (collège Etat), l'association des maires de France villes et banlieue (collège collectivités) et dans le collège acteurs économiques et société civile : l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Alliance ville emploi -regroupement des PLIE, l'association nationale des acteurs pour la réussite éducative (ANARE), la Fédération nationale des centres sociaux et socioculturels de France (FCSSF), l'inter-réseau des professionnels du développement social et urbain (IR-DSU), le Comité national de liaison des régions de quartier (CNLRQ), Question de ville (association des directeurs des entres de ressources régionaux politique de la ville). L'INPAP sera consultée tout au long du processus d'élaboration de l'accord de partenariat. Sa transmission à la Commission est prévue dans le courant de l'automne 2013.

SUR LE TERRAIN

Cohésion sociale et développement économique



Déclaration commune Etat-Grandes villes et agglomérations : 13 engagements



Le président de la République, le Premier ministre et une délégation de maires de grandes villes et de présidents de communautés d'agglomération ont signé 13 engagements "pour la vitalité économique et la cohésion sociale des grandes villes et agglomérations". Ils annoncent la reconnaissance du fait urbain et métropolitain dans la prochaine loi de décentralisation, autour de trois axes prioritaires :

- Développement de la vitalité économique et de l'emploi dans les territoires urbains : en 2013, grandes villes, agglomérations et Etat favoriseront le déploiement des 100 000 emplois d'avenir au sein de leurs services.
- Amélioration du cadre de vie des habitants : soutenir financièrement les quartiers de la politique de la ville et poursuivre les efforts de péréquation au sein de dotations aux collectivités territoriales, renforcer la cohérence territoriale au sein des grandes villes et agglomérations et conclure des contrats de ville nouvelle génération.
- Préservation de la capacité d'investissement et de l'accès au financement des territoires urbains.

<http://www.adcf.org/files/Declaration-commune-AdCF-ACUF-AMGVF-Premier-ministre-Elysee-30-octobre-2012-bd.pdf>

Logement



Six projets pour soutenir la profession des gardiens HLM



En mars dernier, en partenariat avec le SG CIV, l'USH a lancé un appel à projets visant à soutenir les gardiens d'immeubles HLM et des personnels de proximité dans l'exercice de leurs missions dans les zones urbaines sensibles. 6 porteurs de projets ont été retenus et vont se partager une subvention de 90 000 euros attribuée par l'USH au titre de l'année 2012. Des conventions seront établies entre l'USH et les bailleurs retenus.

http://ville.gouv.fr/IMG/pdf/projet_gardiens_hlm.pdf


Expérimentation « Accompagner les ménages après le relogement » : séminaire de clôture



Le séminaire de clôture de l'expérimentation « accompagnement post-relogement des ménages » animé par le SG CIV, le 2 octobre dernier, a réuni près de 60 professionnels (collectivités locales, bailleurs HLM, services de l'Etat) en présence des partenaires nationaux : Acsé, Anru, USH et DHUP. Cette douzaine de projets s'est déroulée dans les départements dotés d'un préfet délégué à l'égalité des chances. Alors que les objectifs visaient de façon explicite la mobilisation des acteurs de l'action sociale aux côtés des communes et des organismes HLM, force est de constater que leur mobilisation a été inégale et que le portage des projets est resté au niveau de la commune ou du bailleur HLM. Par ailleurs, les évaluations locales ont montré généralement une difficulté des services déconcentrés de l'Etat à trouver leurs marques pour impulser et animer le partenariat local, alors que les compétences opérationnelles nécessaires pour mettre en œuvre le suivi des ménages relèvent désormais des collectivités territoriales (villes ou conseils généraux) et des acteurs locaux (bailleurs HLM, Caf, tissu associatif).


Cependant, ces réserves n'enlèvent rien à la qualité des projets et à la motivation des acteurs locaux qui s'en sont emparés. Les expérimentations sont riches d'enseignements et confirment les besoins, au-delà d'ailleurs du public-cible des ménages relogés, en accompagnement social, à titre individuel ou collectif, qu'il s'agisse d'actions pour favoriser l'appropriation du nouveau logement et mieux maîtriser la facture énergétique, régler des situations individuelles (accès au droit, etc.), ou maintenir du lien social. Tout ceci milite pour la mobilisation des acteurs de droit commun de l'action sociale, notamment les conseils généraux et les caisses d'allocations familiales pour accompagner ces projets, dont les enjeux dépassent le seul cadre de compétences des bailleurs HLM et des équipes rénovation urbaine et politique de la ville issues des collectivités locales.

NOMINATIONS


 Par décret du 14 janvier 2013, **Laurence Girard** a été nommée directrice générale de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et succède ainsi à Rémi Frenztz qui occupait ce poste depuis




2009.

 **Annie Guillemot** a été élue présidente d'Epareca lors du Conseil d'administration du 19 décembre 2012. Maire de Bron depuis 1999, Annie Guillemot est également conseillère générale du Rhône depuis 2001, conseillère communautaire du Grand Lyon depuis 1995 dont elle occupe la fonction de vice-présidente depuis 2002, chargée de la mixité des fonctions urbaines. Ingénieur des travaux publics de l'Etat et géographe, elle est vice-présidente de l'Association des Maires de France, présidente du Conseil social de l'Union sociale pour l'habitat. Très investie dans la politique de la ville, elle s'est vu confier par François Lamy la coprésidence d'un des trois groupes de travail réunis dans le cadre de la concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville.



 Par arrêté du 12 novembre 2012 portant nomination au cabinet du ministre délégué chargé de la ville, **Matthieu Pasquio**, chef de cabinet, est nommé conseiller spécial. **Laurianne Deniaud**, chef adjointe de cabinet, est nommée cheffe de cabinet. Par arrêté du 24 décembre 2012, **Thierry du Bouëtiez** a été nommé conseiller développement économique au cabinet du ministre en charge de la Ville.



 Président de la Fédération des associations régionales d'organismes d'habitat social, **Jean-Luc Dumont**, député de la Meuse, succède à Thierry Repentin à la présidence de l'Union sociale pour l'habitat (USH).



FORMATION - ANIMATION DES RÉSEAUX

"Délégués du préfet engagés dans les Cucs expérimentaux"

26-28 février 2013 au SGCIIV

Objectifs

- Organiser un retour et une mutualisation des expériences des stagiaires pour faire circuler les bonnes pratiques.
- Apporter des compléments de formation et d'outils méthodologiques pour les aider à accompagner la dynamique de mise en oeuvre et de suivi des avenants signés.
- Développer une réflexion collective sur le dispositif.

Contenu

- Les Cucs expérimentaux et leurs suites. Point d'étape sur la mise en oeuvre des avenants signés



- Les coopérations entre le SG CIV et les acteurs de l'emploi et du développement économique.
- Retour sur la mise en oeuvre de l'annexe de la circulaire du 27 avril relative à l'implication des délégués du préfet dans la sensibilisation des personnels de l'Education nationale et de la police à leur environnement professionnel.
- Les dispositifs de droit commun relatifs à la jeunesse et à l'éducation
- Démarche et outils pour la mobilisation des politiques publiques dans les quartiers prioritaires.

« Programme des interventions de l'Acisé »



4 jours répartis sur deux modules de deux jours à Paris.
Groupe 1, module 1 : jeudi 14 et vendredi 15 février 2013
Groupe 1, module 2 : jeudi 21 et vendredi 22 mars 2013

Public :

- Agents des DRJSCS, DJSCS, DDCS, DDCS PP, et agents de préfecture nouvellement en charge de la politique de la ville.
- Délégués du préfet.
- Agents de l'Acisé.
- Agents de l'ANRU et de son réseau territorial
- Agents du CNFPT (siège, délégations régionales et INSET)

Objectifs :

L'architecture du réseau territorial de l'Acisé a été modifiée par la RGPP, et plus particulièrement la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat. Environ 1 000 personnes travaillent désormais à la mise en oeuvre des programmes de l'Acisé dans les services déconcentrés de l'Etat, en DRJSCS, DJSCS, DDCS, DCS PP, et dans certaines préfectures de département qui peuvent avoir conservé tout ou partie de ces missions. Les délégués du Préfet y prennent également une part active. L'Acisé propose ainsi aux agents nouvellement en fonction une formation « prise de poste » leur permettant d'acquérir une meilleure connaissance de l'agence, de l'ensemble de ses programmes et des nombreux dispositifs qu'ils sont amenés à piloter pour son compte.

Contenu :

- Présentation du contexte d'intervention et de l'organisation de l'Acisé.
- Présentation des programmes éducation, emploi et développement économique, prévention de la délinquance et FIPD, santé, gestion urbaine de proximité (habitat et cadre de vie), VVV, culture et cohésion sociale (lien social, accès aux droits, vie associative, culture), médiation sociale et adulte-relais.
- Sensibilisation à la prévention et à la lutte contre les discriminations et information sur la Commission Image de la Diversité.



5 sessions de 4 jours réparties sur deux modules de deux jours chacun sont programmées sur l'année 2013.
Pour plus d'informations sur le calendrier et les modalités d'inscription : inscription.formation@lacse.fr
Service du réseau territorial de l'Acisé :
sylvie.roger@lacse.fr
julie.legoff@lacse.fr

TEXTES OFFICIELS



Décret n° 2012-1261 du 13 novembre 2012 relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé)

Un décret prévoit l'extension de la compétence de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acisé) à certains territoires d'outre-mer. Il opère un transfert de compétences de gestion jusqu'à présent exercées par le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SGCIV) à l'Acisé. Le SGCIV conserve les missions de pilotage stratégique et d'évaluation de la politique de la ville cependant que l'Acisé se voit confier la gestion opérationnelle des crédits relevant du volet social de la politique de la ville.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000026631170



Emploi



Circulaires DGEFP n°2012-20 du 2 novembre 2012 relative à la mise en œuvre des emplois d'avenir et DGEFP n° 2012-21 du 1er novembre relative à la programmation des emplois d'avenir à compter du 1er novembre

La circulaire relative à la mise en œuvre des emplois d'avenir (DGEFP n°2012-20) sollicite les préfets de région, les préfets de départements, les DIRECCTE et les DIECCTE pour :

- Elaborer un schéma d'orientation régional en collaboration avec le conseil régional, les membres du CCREFP et les autres acteurs concernés afin de définir la stratégie régionale et d'identifier les filières et secteurs d'activité prioritaires dans le déploiement du dispositif des emplois d'avenir.
- Arrêter la liste des secteurs d'activité pour les employeurs relevant de la sphère marchande sur la base du schéma d'orientation régional.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de la formation pour permettre le financement de parcours, le soutien au tutorat et développer les appuis en termes d'ingénierie de parcours de formation.
- Mettre en place un pilotage régional partenarial.



- Coordonner la mobilisation et l'animation du dispositif sur le territoire en encourageant le développement au niveau régional des conventions d'engagement et des conventions-cadres signées au niveau national par le Premier ministre.
- Assurer le suivi du déploiement du programme sur les plans qualitatif et quantitatif.

Afin d'atteindre l'objectif fixé par le projet annuel de performance de 30 % d'emplois d'avenir ciblés pour les jeunes des ZUS d'ici 2015, il est demandé de mettre en place des actions de prospection des jeunes en recherche d'emploi éligibles aux emplois d'avenir mais non suivis par le service public de l'emploi. Ces actions pourront bénéficier de financement de l'Acsé en complément des crédits de droit commun.

La [circulaire n° 2012-21](#) présente les modalités de répartition des enveloppes d'avenir pour la période couvrant les deux derniers mois de 2012 et l'année 2013.

- Un [décret n° 2012-1210](#) du 31 octobre 2012 précise les critères d'éligibilité à l'emploi d'avenir des jeunes et des employeurs, le mode de fixation de l'aide à l'employeur et le contrôle de ses obligations en matière de formation du salarié.
- Un [décret n° 2012-1211](#) du 31 octobre 2012 tire les conséquences réglementaires de la dématérialisation de la prescription des contrats uniques d'insertion introduite par la loi.
- Un [décret n° 2012-1207](#) prévoit l'entrée en vigueur immédiate des dispositions fixées par ces deux décrets et par l'arrêté.
- Un [arrêté du 31 octobre](#) fixe le montant de l'aide de l'État pour les emplois d'avenir.

www.lesemploisdavenir.gouv.fr

Prévention de la délinquance et sécurité

Circulaire sur les orientations de la politique de prévention de la délinquance et emplois des crédits FIPD



Une circulaire datée du 31 octobre présente les nouvelles orientations de la politique de prévention de la délinquance qui doivent guider l'emploi des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) en 2013. Il est indiqué que ces fonds :

- doivent financer en priorité les actions de prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs en privilégiant des approches individualisées.
- doivent privilégier les actions de prévention de la délinquance dans les quartiers de la politique de la ville qui bénéficient d'une réorientation du fonds et dans les zones de sécurité prioritaires existantes et à venir.
- doivent porter sur la lutte contre la récidive, la prévention de la délinquance des jeunes, les actions de médiation visant à la tranquillité publique, l'aide aux victimes vivant en particulier dans les ZSP ou les quartiers politique de la ville et la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes.

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/11/cir_36012.pdf

Territoires



Instructions complémentaires relatives à la circulaire Datar "Diagnostic territorial stratégique préparatoire aux programmes européens post-2013 - Restitution pour les territoires urbains les plus en difficulté"



Des instructions complémentaires relatives à la restitution des fiches territoires urbains (rubrique n°2) de la circulaire Datar du 16 juillet 2012 portant sur l'accompagnement méthodologique du diagnostic territorial stratégique préparatoire aux programmes européens post-2013 ont été adressés le 25 octobre dernier par le SG CIV. Y est notamment ouvert la possibilité de compléter le diagnostic sur les territoires urbains jusqu'à la fin du mois de décembre 2012 et précisé que le ciblage géographique des fonds européens destinés aux territoires urbains en difficulté devra être cohérent avec la future la politique de la ville."

<http://www.europe-en-france.gouv.fr>

Santé

Instruction ministérielle relative à l'appui apporté aux professionnels de santé



L'instruction ministérielle n°DGOS/SG-CIV/PF3/2012/351 du 28 septembre 2012 relative à l'appui apporté aux professionnels de santé porteurs de projets de création de structures pluri professionnelles d'exercice coordonné de soins de premier recours (centres et maisons de santé), en zones urbaines sensibles (ZUS) ou dans les quartiers prioritaires de la ville, vient d'être diffusée à l'ensemble des préfetures de région et de département, ainsi qu'aux agences régionales de santé

Un dispositif d'appui aux promoteurs de ces structures est mis en place. Il vise à soutenir des projets par un témoignage, une expertise et/ou un conseil assurés par des professionnels de santé, appelés « facilitateurs », exerçant déjà au sein des centres et maisons de santé, et formés à l'accompagnement par des organismes de formation.

RESSOURCES

 [Web]

Audition de François Lamy à la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale, le 4 décembre 2012

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-eco/12-13/c1213031.pdf>



 [Publication]

Refaire la cité - L'avenir des banlieues



Michel Kokoreff et Didier Lapeyronnie, Ed. Seuil, coll. La République des idées, janvier 2013, 128 p.

« Le « problème » des banlieues est moins social ou sécuritaire que politique au sens le plus fort du terme : il relève des rapports entre les groupes sociaux, et de la construction symbolique de ces rapports », affirment les deux sociologues qui s'appuient chacun sur vingt ans de recherche de terrain dans les quartiers populaires. Paupérisation, ségrégation urbaine et ethnique, expansion des économies souterraines, durcissement des rapports avec les institutions, discrimination raciale... selon eux, « il est capital de souligner combien ces dimensions s'inscrivent dans des logiques politiques ». L'urgence : réintégrer la population des quartiers dans l'espace politique et la communauté civique ; il faut refaire la cité, plaident Michel Kokoreff et Didier Lapeyronnie.

 [Publication]

Les contrats aidés dans les zones urbaines sensibles en 2011 ; novembre 2012 n°89 ; Dares.



Une étude de la Dares dresse un tableau des emplois aidés dans les 717 zones urbaines sensibles de France métropolitaine en 2011. Avec 52 000 résidents des Zus embauchés en contrat unique d'insertion (CUI) (soit 12,7 % du total des entrants en CUI), le nombre de résidents des Zus recrutés en contrats aidés est resté stable entre 2010 et 2011. Les bénéficiaires de CUI en Zus se distinguent de ceux des quartiers urbains environnants par une part plus élevée d'allocataires de minima sociaux et d'étrangers, et par un niveau de formation initiale plus faible. Ils occupent aussi plus souvent des emplois manuels. La note de la Dares souligne, par ailleurs, que les contrats en alternance restent peu mobilisés pour les jeunes résidant en Zus. En 2009, ces derniers représentaient 5,5 % seulement des nouveaux apprentis et 5,8 % des jeunes entrés en contrat de professionnalisation.

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2012-089.pdf>

 [Publication]

Inégalités entre jeunes sur fond de crise : rapport de l'observatoire de la jeunesse 2012. Auteur : Francine Labardie. Le documentation française ; 239 p. ; novembre 2012. 21 €



Ce rapport a été présenté à l'occasion des premières rencontres de l'Observatoire de la jeunesse et des politiques jeunesse, qui ont eu lieu le 4 décembre dernier. Ce rapport rappelle que la « pauvreté des jeunes s'accroît » : 22, 5% des jeunes de 16 à 25 ans sont en situation de pauvreté. Ce taux a augmenté de 5 points depuis 2004 et ce sont aujourd'hui plus d'un million de jeunes qui sont touchés en France. Ce rapport met surtout en évidence l'aggravation des inégalités intragénérationnelles à travers l'étude des trajectoires scolaires et l'accès à l'emploi des jeunes ; « la ligne de fracture passant principalement par le diplôme », selon Francine Labardie, chef de projet Observatoire de la jeunesse à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. Le document attire aussi l'attention sur le cumul des inégalités qui ne peut être réduit par les seules interventions sectorielles. Des observations qui alimenteront les décisions d'un conseil interministériel sur la jeunesse prévu en février 2013.



<http://www.injep.fr/Inegalites-entre-jeunes-sur-fond>



[Web]

Dossier du participant à la table ronde sur la politique de la ville en Outre-mer. 14 janvier 2013. 28 p.
Pdf.



Retrouvez l'intégralité du dossier : <http://www.ville.gouv.fr/?concertation-la-question-des-outre>

La Lettre d'information du ministère délégué à la Ville

Directeur de la publication : Hervé Masurel

Comité de rédaction : Eric Briat ; Corinne Gonthier ; Carole Condat ; Sylvère Geniaux

Informations légales : en application de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier électronique à sylvere.geniaux@ville.gouv.fr ou en envoyant un courrier à : Secrétariat général du comité interministériel des villes, mission Communication, 5 rue Pleyel, 93283 Saint-Denis cedex. En vertu de ce même droit de rectification posé par la loi de 1978, vous pouvez vous désabonner en adressant un courriel à civ-letatetlville@ville.gouv.fr

